



Désordre vice cachés dans le bâtiment

Par Linlin 83

Bonjour et bonne année à tous

Nous avons été condamné en première instance pour des désordre et des vices cachés lors de la vente de notre villa

Nous faisons appel peut-on apporter des dossiers nouveaux ainsi que des devis de réparation si il y a condamnation
merci de vos renseignements

Par stepat

Bonjour,

Qu' appelez vous des dossiers nouveaux ?

Par Linlin 83

Re-bonjour apporter des justificatifs contradictoires au premier jugement ainsi que des nouveaux devis bien moindre
coût que la première expertise
Merci si vous m'avez compris

Par stepat

Bonjour,

Au regard du code de procédure civile et en particulier son article 563 , c'est tout à fait possible :

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070716/LEGISCTA000006181692/#LEGISCTA000006181692]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006070716/LEGISCTA000006181692/#LEGISCTA000006181692[/url]

Cordialement

Par Linlin 83

Encore merci le site est vraiment explicite